



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 12 octobre 2026

Général,

Le 9 septembre dernier, la Cour de cassation rendait un arrêt mettant un terme à plus de vingt années de procédure judiciaire devant les juridictions françaises pour les chefs de complicité de génocide et de crime contre l'humanité visant des militaires de l'opération Turquoise, opération que vous avez commandée au Rwanda en 1994. Je prends acte de cette décision et de ce qu'elle signifie pour l'honneur de l'armée française.

Plus de trente ans après les faits, j'imagine le profond soulagement qui est le vôtre, pour vous comme pour vos frères d'armes qui ont été mis cause. Je mesure l'épreuve que ces années de procédure ont pu représenter pour les militaires concernés et pour leurs familles.

Alors que le bureau de l'association France Turquoise se réunit aujourd'hui, je tenais à vous remercier pour le soutien crucial que votre association a apporté et apporte encore aux anciens de l'opération Turquoise, ainsi que pour votre engagement personnel pour lequel je vous exprime la reconnaissance de l'institution militaire.

Je vous prie d'agréer, Général, l'assurance de ma considération la meilleure.

Catherine VAUTRIN

Général de corps d'armée (2S) Jean-Claude LAFOURCADE
Président de l'association France Turquoise
49 rue Jeanne d'Arc
94160 SAINT-MANDÉ